

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

Commune :
Albigny-sur-Saône

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Section : AC
Qualité du plan : P5
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de rédaction : 16/04/2012
Support numérique :

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : _____
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits : _____
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1953)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le 16/04/2012 par MAXIS-CONSEILS S.A. géomètre à RILLIEUX-LA-PAPE
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463
A RILLIEUX-LA-PAPE, le 16/04/2012

Document d'arpentage dressé
par M. Olivier GROULT
à RILLIEUX-LA-PAPE
Date : 16/04/2012
Signature :

(1) Réviser les mentions initiales. Le formulaire n'est applicable que dans le cas d'une expertise géométrique par voie de site à jour, dans le formulaire B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, ingénieur, géomètre ou technicien inscrit au cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités de signataires s'il est différent de propriétaires fondateurs, avoir représenté qualité de mandat appropriée.

Pour le Président
le vice-président
G. BARRAL

Le Responsable de l'Action Foncière
Bertrand MOUDARET

